

Cotisations / Modes de paiement

MONTANT DES COTISATIONS :

Le montant des cotisations est annuel pour la période de janvier à décembre.

➤ **Cotisation individuelle :**

- membre individuel (ingénieur ou équivalent): **60 €* (nouveau cotisant :30 € la première année)**
- membre junior (doctorant, étudiant dernière année cycle ingénieur ou niveau M2) : **15 €***
- membres en recherche d'emploi : **15 €***
- membre associé (personne morale) : **60 €***

****dont 66% déductibles de l'impôt sur le revenu : un reçu fiscal vous sera envoyé
ARISAL / IESF-ALSACE est une Association d'intérêt général***

➤ **Cotisation groupement**

Elle est calculée sur la base du nombre de membres actifs en Alsace
à raison de **2,5 €/membre**

(Merci de nous communiquer le nombre de vos membres pour l'année en cours)

MODES DE PAIEMENT :

DE PREFERENCE :

CB en ligne sécurisé :

QR code paiement CB :

ou <https://www.helloasso.com/associations/arisal/adhesions/cotisations-arisal>



OU

Prélèvement automatique : demande formulaire à tresorier@arisal.org

Virement : demande coordonnées bancaires à tresorier@arisal.org

Chèque : à l'ordre de l'ARISAL envoyé à : Secrétariat ARISAL 56 Boulevard d'Anvers 67000 Strasbourg

Rejoignez-nous sur nos réseaux !